



République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

VILLE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

**Arrêté provisoire
Portant autorisation d'occupation du domaine public**

Rue Pierre BEREGOVY

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN,

- VU :**
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - le Code de la Route,
 - le Code Pénal,
 - la demande de prorogation de la société ICART du 04/06/2025

Considérant que la société ICART doit procéder à une ouverture de chambre, sur zone de stationnement pour des travaux sur la fibre optique.

Considérant que pour la bonne exécution de cette intervention, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement.

ARRETONS :

Article 1 : A partir du 09/06/2025 pour une durée estimée à 30 jours, 2h00 d'intervention par chambre, rue Pierre BEREGOVY, au droit du n° 93 rue Léon BLUM les mesures suivantes seront applicables :

- Empiètement sur zone de stationnement autorisé, barriérage autour de la chambre,
- La société devra assurer la sécurité de ses employés et des usagers avec une signalétique renforcée, posé en amont du chantier.

Article 2 : le stationnement sera interdit et déclaré gênant au sens de l'article R417.10 du Code de la Route, rue Pierre BEREGOVY, au droit du n° 93 rue Léon BLUM, sur 1 place de stationnement. **La signalétique devra être mise en place 48h00 avant l'occupation.**

Article 3 : La circulation des piétons doit être préservée sur le trottoir en toute sécurité, l'approche des véhicules de secours et l'accès aux propriétés riveraines devront être maintenus.

Article 4 : La société ICART est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire, conforme à la 8^e partie de l'Instruction Ministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 5 juin 2025

Maire,
Conseiller Départemental,



Alexis RAGACHE


Pour le Maire et par délégation
Frédéric CHARRIER
Directeur des Services Techniques
et de l'Urbanismes